

*Agir pour construire*

## ... et combien gagne ton boss ?

*Selon nos dirigeants, le système de rémunérations du Groupe souffre de deux énormes tares : les salariés seraient trop payés et eux pas assez.*

*Comme ces mêmes dirigeants ont les mains sur les manettes - et le tiroir-caisse - ils ont donc décidé de bloquer les salaires du plus grand nombre et d'augmenter confortablement leurs propres rémunérations alors que dans le même temps leurs responsabilités, elles, diminuent.*

Nos employeurs ont beau arguer de comparaisons, pratiques, statistiques et tendances, il n'en demeure pas moins vrai que l'envolée de leurs émoluments est très choquante, qui plus est dans le contexte salarial actuel, dont nul n'ignore l'aspect conflictuel. A noter par ailleurs que, vis-à-vis de l'extérieur la tendance ne s'inverse pas : nous constatons que notre Groupe attire toujours autant les dirigeants, en revanche la « fuite des cerveaux » qui nous menacerait est loin d'être avérée.

### Des augmentations pouvant aller jusqu'à 35 %.

Combien gagnent nos patrons ? De 800.000 à 2.100.000 francs par an soit 70.000 à 175.000 francs par mois. Chacun appréciera en fonction de son propre salaire...

Ces chiffres sont issus d'une circulaire de la Caisse nationale, ultra confidentielle comme il se doit, dans laquelle sont déclinées les modalités de calcul et de décisions relatives aux rémunérations des présidents et membres de directoire.

Les dirigeants sont rémunérés en fonction de la taille de leur entreprise, les caisses étant réparties en trois catégories, selon cinq indicateurs économiques : RBE courant, encours moyens gérés, clients bancarisés, effectif et fonds propres.

Ce classement donne la répartition suivante :

<b>Catégorie I</b>	Ile de France Paris, Provence Alpes Corse, Midi Pyrénées, Rhône Alpes Lyon, Côte d'Azur, Languedoc Roussillon, Pays de la Loire, Loire Drôme Ardèche, Picardie, Bourgogne.
<b>Catégorie II</b>	Alpes, Hte Normandie, Flandre, Bretagne, Aquitaine Nord, Poitou Charentes, Pas de Calais, Val de France Orléanais, Alsace.
<b>Catégorie III</b>	Ile de France Nord, Ile de France Ouest, Champagne Ardenne, Auvergne, Lorraine Nord, Centre Val de Loire, Pays du Hainaut, Basse Normandie, Pays Lorrains, Pays de l'Adour, Limousin, Franche Comté.

### Beau fixe à variable

La rémunération des dirigeants est composée d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe se situe dans les fourchettes suivantes :

	<b>Président</b>	<b>Membres</b>
<b>Catégorie I</b>	1,2* à 1,5	0,8 à 1
<b>Catégorie II</b>	1,1 à 1,4	0,7 à 0,9
<b>Catégorie III</b>	1 à 1,2	0,6 à 0,8

• en million de francs

.../...

La fraction variable, qui s'ajoute à la part fixe, peut atteindre 40 % de cette dernière pour le président de directoire et 30 % pour les membres. Elle est liée aux résultats du Groupe et à l'évolution de la rentabilité de l'entreprise, mesurée au travers du coefficient d'exploitation, du PNB par agent... Elle découle donc directement des efforts imposés aux salariés, le triptyque suivant s'appliquant :

**Plus nous sommes productifs, moins nous coûtons à l'entreprise et plus nos employeurs sont payés.**

### **Mobilité, sortie de piste : tout est prévu !**

Cette circulaire recèle quelques autres dispositions savoureuses, tels l'accompagnement à la mobilité et l'indemnisation liée à la perte de mandat social.

La mobilité de messieurs nos dirigeants est ainsi prise en charge : frais de recherche et de déménagement, prime d'installation (2 mois de leur salaire), frais de transport AR hebdomadaire pendant 12 mois, indemnité de double résidence pendant 12 mois.

Enfin, cerise sur le gâteau, voici la fameuse « valise au départ », pudiquement intitulée « dispositif de sortie ».

Puisque diriger c'est prévoir, la CNCE a également prévu le non-renouvellement du mandat d'un dirigeant et les émoluments y afférents. A noter que l'on confine à l'indemnisation de l'incompétence. En effet, pour quelle autre raison un mandataire social ne serait-il pas reconduit dans ses fonctions ?

Là aussi, le pécule n'est pas vilain : 20 à 28 mois (part fixe) de la rémunération du quidam, soit de 1,6 à 3,5 millions de francs pour un président et de 1 à 2,3 millions pour un membre de directoire. Dans certains cas, le plafond peut même être porté à 45 mois, soit 4,5 millions pour le président et 3 millions pour un membre.

Pour autant le « remercié » ne perd pas forcément son emploi, le Groupe lui offrant la possibilité de rester en son sein en qualité de salarié. Mais il est vrai que tomber si bas, pour ces gens là...

Ces chiffres sortent bien sûr du quotidien salarial de la plupart d'entre nous, aussi est-il intéressant de les rapporter à des éléments plus concrets.

Ainsi, la perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés du Groupe (3,2 % pour les années 1999 et 2000), correspond pour la très grande majorité d'entre nous, à une revalorisation de notre salaire de l'ordre de 300 à 500 francs bruts mensuels.

L'augmentation que viennent de se s'octroyer nos dirigeants se situe quant à elle dans une fourchette variant de 6.000 à 45.000 francs par mois !...

*Malgré tout le secret dont la CNCE et nos dirigeants font preuve pour délibérer hors la présence des représentants des salariés, nous avons eu connaissance de ces directives arrêtées par la Caisse nationale. Nous ne doutons pas que nos dirigeants, qui aiment prendre les managers « yankee » pour modèle, souscriront à une large diffusion du niveau de leurs rémunérations, à moins que dans un sursaut de conscience, ces « happy few » n'aient quelque pudeur à révéler de quelle manière ils se « goinfrent » alors que c'est la disette pour les autres occupants de la maison.*

*Pour notre part, nous considérons que cette pièce versée au débat sur les salaires qui anime aujourd'hui le Groupe, arrive à point.*

*Rien qui justifie que nous baissions la garde, bien au contraire.*

Le Secrétariat national

G. Arnould – B. Charrier – P. Galpin – S. Huber – B. Larry



Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 " SOLIDAIRES "

Secrétariat général SU : Caisse d'Épargne Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 📠 02.47.73.34.20